

**- RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES OUVRIERS CIVILS
DES ETABLISSEMENTS MILITAIRES -
R.A.T.O.C.E.M.**

RAPPORT ANNUEL 2020

I. LE RAPPORT DE GESTION4

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS9

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES19

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'audit joint au présent document.

I. LE RAPPORT DE GESTION	4
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
FINANCEMENT DU FONDS	5
GESTION ADMINISTRATIVE	6
FRAIS DE GESTION	6
STATISTIQUES	7
II. LES COMPTES LES COMPTES ANNUELS	9
LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT	11
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	11
RESULTAT ET RESERVES	14
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	15
FAITS CARACTERISTIQUES	15
EVENEMENTS POST-CLOTURE	15
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	15
PRINCIPES GENERAUX	15
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	15
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	17
1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS	17
2 : CAPITAUX PROPRES	17
3 : PRESTATAIRES	17
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
4 : PRESTATIONS SOCIALES	18
5 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	18
III. CERTIFICATION DES COMPTES	19

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le fonds RATOCEM (rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires) a été créé par le décret du 26 février 1897 relatif à la situation du personnel civil d'exploitation des établissements militaires, en application de la loi du 20 juillet 1886 relative à l'organisation de la Caisse Nationale de retraites pour la vieillesse. Le fonds RATOCEM assure le rôle de payeur pour le compte du ministère des Armées des rentes accident du travail attribuées par le service des pensions des armées.

La gestion du fonds a été confiée à la Caisse des Dépôts (CDC) par le décret du 26 février 1897 modifié par le décret n°70-209 du 12 mars 1970.

Une convention, en cours de renouvellement, établie pour la période 2020 - 2024 précise les rôles et obligations de chacun des signataires :

- la Caisse des Dépôts a en charge le paiement ainsi que la gestion comptable et financière du fonds ;
- l'État s'engage à verser les provisions permettant de couvrir le paiement des prestations ainsi que les frais relatifs à la gestion du fonds.

Les opérations du fonds RATOCEM (rente accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires) sont retracées dans le programme 742, « Ouvriers des établissements industriels de l'État », du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » prévu dans l'article 21 de loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

FINANCEMENT DU FONDS

Le ministère des Armées assure l'ordonnancement des arrérages de rente et verse sur le compte courant ouvert à la CDC, les crédits nécessaires à leur paiement.

Ces versements doivent permettre d'effectuer le paiement des RATOCEM et de couvrir les frais concernant la gestion administrative du fonds.

Au titre de l'exercice 2020, l'ensemble des crédits versés par le ministère des Armées s'élève à 53,4 M€.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du fonds RATOCEM est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds à l'établissement de Bordeaux au sein de la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

Le gestionnaire du fonds a pour mission d'assurer le paiement des rentes accident du travail préalablement attribuées par le ministère des Armées.

Il s'agit notamment :

- de prendre en compte tous les mouvements ordonnancés par le ministère des Armées (création, révision, versement d'un capital et annulation de rentes),
- d'actualiser le fichier des bénéficiaires,
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des bénéficiaires,
- de calculer la revalorisation annuelle,
- de verser les rentes mensuelles, trimestrielles ou ponctuelles (capitales),
- de calculer et régulariser les droits au décès du rentier,
- d'effectuer le suivi comptable, financier et en trésorerie du fonds RATOCEM.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Finances.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion sont payés par acomptes trimestriels. Le montant de ces frais pour l'année 2020 s'élève à 559 085 €.

STATISTIQUES

**Evolution du nombre d'allocataires RATOCEM
et des prestations versées de 2015 à 2020**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre	8 701	8 499	8 276	8 013	7 815	7 544
<i>Variation par rapport à l'année précédente (en %)</i>	-3,92	-2,32	-2,62	-3,18	-2,47	-3,47
Montant annuel des arrérages (M€)	56,8	58,7	56,6	55,3	55	52,9
<i>Variation par rapport à l'année précédente (en %)</i>	+0,18	+3,35	-3,58	-2,30	-0,54	-3,82

Le fonds RATOCEM verse les rentes accidents du travail :

- mensuellement lorsque le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 50 %,
- trimestriellement pour les taux d'invalidité allant de 10 % à 49 %,
- ponctuellement sous la forme d'un paiement en capital lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 10 % ou pour indemniser les préjudices liés à l'amiante.

Evolution du nombre de capitaux de rentes versés de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre	502	536	493	393	384	321

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2020	2019
Prestataires et fournisseurs débiteurs	1	10 827	25 875
Fournisseurs débiteurs		987	
Prestataires débiteurs		9 840	25 875
Créances douteuses sur prestataires débiteurs		11 712	
Dépréciation des comptes de prestataires débiteurs		-11 712	
Disponibilités		8 033 106	8 155 368
Banques		8 033 106	8 155 368
TOTAL GENERAL		8 043 933	8 181 243

BILAN PASSIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2020	2019
Capitaux propres	2	7 986 021	8 133 663
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		8 133 663	8 109 424
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		-147 641	24 239
Prestataires	3	57 834	48 263
Versements directs aux prestataires		57 834	48 263
Entités publiques et organismes de sécurité sociale		77	64
Cotisations sociales à reverser		77	64
Autres dettes		0	-748
Créditeurs divers		0	-748
TOTAL GENERAL		8 043 933	8 181 243

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2020	2019
Prestations sociales	4	52 942 163	54 998 698
Prestations légales		52 942 163	54 998 698
<i>Rentes incapacité droits propres</i>		52 942 163	54 998 698
Diverses charges techniques		9 945	6 311
Créances irrécouvrables et remises de dettes		9 945	6 311
Autres charges techniques		0	
Dotations aux dépréciations techniques	1	11 712	0
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		11 712	
Achats et charges externes		559 086	560 504
Frais de gestion		559 086	560 504
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		53 522 906	55 565 512
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)		0	24 239
TOTAL GENERAL		53 522 906	55 589 752

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2020	2019
Produits techniques		53 375 264	55 589 752
Contributions publiques	5	53 375 264	55 589 752
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		53 375 264	55 589 752
RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)		147 641	0
TOTAL GENERAL		53 522 906	55 589 752

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	(en euros)	
	2020	2019
Produits techniques	53 375 264	55 589 752
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	53 375 264	55 589 752
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	53 375 264	55 589 752
Prestations sociales	52 942 163	54 998 698
Diverses charges techniques	9 945	6 311
Dotations aux dépréciations techniques	11 712	
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	52 963 820	55 005 008
Achats et charges externes	559 086	560 504
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	559 086	560 504
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	53 522 906	55 565 512
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	411 444	584 743
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-559 086	-560 504
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	-147 641	24 239
PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
E - RESULTAT COURANT (C+D)	-147 641	24 239
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
TOTAL DES PRODUITS	53 375 264	55 589 752
TOTAL DES CHARGES	53 522 906	55 565 512
RESULTAT DE L'EXERCICE	-147 641	24 239

LES COMPTES ANNUELS
DOCUMENTS DE SYNTHESE

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2020	2019	2018	2017	2016
Report à nouveau	8 133 663	8 109 424	7 661 729	6 955 498	6 777 211
Résultat	-147 641	24 239	447 695	706 231	178 287
Capitaux propres après affectation du résultat	7 986 021	8 133 663	8 109 424	7 661 729	6 955 498

Le résultat déficitaire 2020, d'un montant de – 147 641 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Le fonds RATOCEM retient l'approche ciblée proposée par l'Autorité des Normes Comptables (ANC), pour décrire les impacts de la Covid-19 sur le bilan et sur le compte de résultat. Cette approche présente les principaux impacts jugés pertinents. La Direction de la Caisse des Dépôts n'a pas identifié d'impact significatif sur les agrégats du Bilan et du Compte de résultat. En effet, le fonds finance pour le compte du ministère des Armées des rentes accident du travail.

A la date d'arrêté des comptes et des états financiers 2020 du fonds, la Direction de la Caisse des Dépôts n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité du fonds RATOCEM à poursuivre son exploitation. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

L'entité rentes d'accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

En application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, les opérations réalisées pour le fonds RATOCEM sont retracées dans un compte d'affectation spéciale (CAS-Pensions) depuis le 1^{er} janvier 2006 et font l'objet d'une remontée vers la Direction générale des finances publiques (DGFIP) afin d'être intégrées dans les comptes de l'Etat.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Créances douteuses ou litigieuses et dépréciations des créances sur pensionnés

Le gestionnaire Caisse des Dépôts assure le recouvrement amiable des arrérages versés après décès des allocataires. En revanche, le recouvrement contentieux relève du ministère des Armées qui est le véritable créancier de ces sommes et qui recourt à son service contentieux.

Le caractère douteux des créances sur pensionnés est retenu :

- Pour les créances précomptées sur pensions, lorsque la durée de recouvrement excède l'espérance de vie moyenne de la population française âgée de 60 ans (Femme 88 ans – Homme 83 ans, Source INSEE) ;
- Pour les créances faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sur un tiers, lorsqu'un risque de non-recouvrement a été identifié.

Les règles de dépréciation sont les suivantes :

- **Pour les dossiers précomptés sur pensions**, la quote-part de la créance dont la durée de recouvrement excède l'espérance de vie à 60 ans (88 ans pour les femmes et 83 ans pour les hommes selon les dernières sources INSEE) est dépréciée à 100 %.
- **Pour les dossiers non précomptés sur pensions**, le provisionnement est déterminé selon les modalités suivantes :

Ancienneté de la créance	Taux de provision
Créances > 6 mois et ≤ à 12 mois	Dépréciation à hauteur de 50 %.
Créances > 12 mois	Dépréciation à hauteur de 100 %.
Créances > 1 000 €	Taux de provision déterminé dossier par dossier.
Créances suivies par le service contentieux	Dépréciation forfaitaire à hauteur de 100 %

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du fonds RATOCEM des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la Caisse des Dépôts est remboursée de l'intégralité des coûts engagés pour l'exécution de sa mission.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels fixés sur la base du budget prévisionnel de l'exercice. Le solde est régularisé sur production de la facture définitive au cours de l'exercice suivant.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS

Les créances sur fournisseurs débiteurs correspondent à l'avoir sur frais administratifs de 987 €.

Les créances sur prestataires débiteurs sont constituées par des créances sur des pensions indûment versées sur des contrats en cours et des contrats annulés. Le montant des créances s'élève à 21 552 € au 31 décembre 2020 et concerne 28 dossiers.

Une partie de ces créances, dont l'ancienneté varie entre 1 et 6 ans, ont été dépréciées pour la 1ère fois en 2020 pour un montant de 11 712 €.

		2020		2019
	Nombre	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Fournisseurs débiteurs		987		987
Prestataires débiteurs	15	9 840		9 840
Prestations indues	15	9 840		9 840
<i>Pensions en cours</i>	12	1 357		1 357
<i>Pensions annulées</i>	3	8 483		8 483
Créances douteuses ou litigieuses sur prestataires	13	11 712	11 712	
Prestations indues	13	11 712	11 712	
<i>Pensions annulées</i>	13	11 712	11 712	
Total	28	22 539	11 712	10 827

2 : CAPITAUX PROPRES

Ils s'élèvent à 7 986 021 € et correspondent aux résultats cumulés du fonds.

3 : PRESTATAIRES

Le montant des impayés sur prestations (57 834 €) représente le portefeuille des prestations non réglées aux bénéficiaires par le fonds au 31 décembre 2020. Cela concerne 50 dossiers.

Il est précisé que l'enregistrement d'une échéance impayée ou suspendue provoque la suspension du paiement des échéances suivantes.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4 : PRESTATIONS SOCIALES

Le total des charges de prestations s'élève à 53 M€. Leur baisse en 2020 est principalement liée à un effet volume pour - 3,3 %, légèrement compensée par une revalorisation de 0,3%.

(en M€)

	Nombre de bénéficiaires au 31 décembre			Montants versés		
	2020	2019	variation	2020	2019	variation
Rentes trimestrielles	5 770	5 980	-3,5%	14,7	15,2	-3,3%
Rentes mensuelles	741	769	-3,6%	12,2	12,6	-3,2%
Rentes amiante trimestrielles	385	405	-4,9%	1,8	1,8	0,0%
Rentes amiante mensuelles	135	137	-1,5%	4,2	4,8	-12,5%
Ayant-droit/rentes amiante mensuelles	495	490	1,0%	15,8	15,8	0,0%
Sous-total	7 526	7 781	-3,3%	48,7	50,2	-3,0%
Nombre de Capitaux-rentes versés au cours de l'année	321	384	-16,4%	4,2	4,7	-10,6%
Total				52,9	54,9	-3,6%

5 CONTRIBUTIONS PUBLIQUES

Le ministère des Armées ordonnance à chaque échéance le montant des prestations à payer et verse sur le compte courant du fonds les sommes nécessaires aux règlements des prestations. Pour l'année 2020, le financement s'élève à 53,4 M€.

(en M€)

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Versements	3,7	2,8	7,2	3,1	3,1	6,8	2,7	3,1	7,3	2,2	4,2	7,2
Total												53,4

III. CERTIFICATION DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport d'audit des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations sur les comptes individuels du RATOCEM**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A la Direction des Retraites et de la Solidarité
RATOCEM
5, rue du Vergne
33059 Bordeaux

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un audit des comptes individuels du RATOCEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des Comptes. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Ces Comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations le 3 juin 2021. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des Comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du RATOCEM au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 4 juin 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Philippe Vogt



François Lembezat